Île-de-France : rassemblements non déclarés interdits à moins de 100 mètres de certains lycées et campus jusqu’au 20 novembre

17/11/2026 à 12h40



Un arrêté de la préfecture de police de Paris daté du **13 novembre 2026** interdit, du **16 au 20 novembre**, les rassemblements non déclarés dans un périmètre de **100 mètres autour de certains établissements scolaires et universitaires** désignés à Paris et en petite couronne. Il ne s’agit pas d’une interdiction générale de toutes les manifestations dans toute l’Île-de-France.

L’annexe de l’arrêté n° 2026-01603 énumère notamment **dix lycées parisiens et cinq sites d’enseignement supérieur**. Les considérants du texte font état de **1 987 actions, 1 548 interpellations et 716 membres des forces de sécurité intérieure blessés** en lien avec les mobilisations récentes ; ces statistiques portent sur le contexte plus large évoqué par la préfecture, et non sur les seuls établissements visés.

Source : Préfecture de police, arrêté n° 2026-01603 du 13 novembre 2026, applicable du 16 au 20 novembre.

Photo à la une : lycée Charlemagne à Paris, archive, illustration d’un des établissements visés par l’arrêté.